Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260724-D_23JUIL26_03-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_23JUIL26_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 23 juillet 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 juillet 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Gilles LE MOROUX, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC, Pierre MARGANA
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO, à Christèle PERREL ; Marc PUISSEGUR à Loïc BRAULT
Absent : /

D_23JUIL26_03 Désignation d'un représentant - COPIL NATURA 2000 Ria d'Etel

Le **site Natura2000 de la Ria d'Etel** s'étend sur 11 communes (*Belz, Etel, Erdeven, Kervignac, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte Hélène*) riveraines de la Ria.

Natura 2000 a pour objectif la préservation des milieux naturels et des espèces considérés comme rares et menacées à l'échelle Européenne. Le site de la Ria d'Etel est un site mixte, composé de milieux marins, littoraux et terrestres sur un périmètre de 4264,5 ha. Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Etel a élaboré le document d'Objectifs et porte, depuis 2007, l'animation du site. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, organe décisionnel, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le préfet (ci-joint). Le COPIL se réunit en général, une fois par an, à la fin de l'année.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la Commune de Sainte-Hélène, afin de siéger au Copil Natura2000 Ria d'Etel.

Vu les candidatures de : Christèle PERREL, titulaire, et Loïc BRAULT, suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ **APPROUVER la désignation de** Christèle PERREL, titulaire, et Loïc BRAULT, suppléant, pour représenter la commune au COPIL NATURA 200 de la ria d'Etel

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 23 juillet 2026

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.